

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Relaclean multi

Date de révision: 23.12.2020

Code du produit: 990

Page 2 de 10

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
26183-52-8	Alcool C10, éthoxylé			1 - < 5 %
	500-046-6		02-2119613039-45	
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			
497-19-8	carbonate de sodium			1 - < 5 %
	207-838-8	011-005-00-2	01-2119485498-19	
	Eye Irrit. 2; H319			
68891-38-3	Alkyl éther sulfates C12-14, sel de sodium			1 - < 5 %
	500-234-8		01-2119488639-16	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H315 H318 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
26183-52-8	500-046-6	Alcool C10, éthoxylé	1 - < 5 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg Eye Dam. 1; H318: >= 20.1 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 10 - < 20.1	
497-19-8	207-838-8	carbonate de sodium	1 - < 5 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2800 mg/kg	
68891-38-3	500-234-8	Alkyl éther sulfates C12-14, sel de sodium	1 - < 5 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2870 mg/kg Skin Irrit. 2; H315: >= 10 - 100 Eye Dam. 1; H318: >= 10 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - < 10	

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

< 5 % agents de surface non ioniques, < 5 % agents de surface anioniques, agents conservateurs (Methylchloroisothiazolinone/methylisothiazolinone).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

Relaclean multi

Date de révision: 23.12.2020

Code du produit: 990

Page 3 de 10

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre d'extinction, Mousse

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

Information supplémentaire

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Attention lors de l'utilisation de dioxyde de carbone dans des locaux fermés. Le dioxyde de carbone risque de chasser l'oxygène.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Eliminer les restes avec beaucoup d'eau. Eliminer en observant les réglementations administratives.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Consignes pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas mélanger avec autres produits chimiques. Utiliser un équipement de protection personnel.

Préventions des incendies et explosion

Le produit n'est pas: Combustible, Explosif.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles). Prévoir un sol étanche et

Relaclean multi

Date de révision: 23.12.2020

Code du produit: 990

Page 4 de 10

résistant aux solvants.

Protéger contre: Gel, Forte chaleur. Décomposition possible sous l'effet prolongé de la lumière.

stabilité aue stockage 24 mois.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usage réservé aux utilisateurs professionnels. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Conseils supplémentaires

Ne contient aucune substance en concentrations dépassant les limites fixées pour les postes de travail.

8.2. Contrôles de l'exposition
Mesures d'hygiène

Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever les vêtements souillés, imprégnés Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire: non indispensable. Éviter le contact avec les yeux.

Protection des mains

Pendant le contact il faut utiliser des gants de protection. (EN ISO 374)
 Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), Caoutchouc butyle
 Epaisseur du matériau des gants $\geq 0,4$ mm
 Temps de pénétration (durée maximale de port) ≥ 480 min
 Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.

Protection de la peau

Éviter le contact avec la peau. Si nécessaire Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	clair vert	
Odeur:	faible odeur spécifique au produit	
pH-Valeur (à 20 °C):		= 9.4

Modification d'état

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	non applicable

Dangers d'explosion

Non explosif.	
Température d'auto-inflammation:	non déterminé

Relaclean multi

Date de révision: 23.12.2020

Code du produit: 990

Page 5 de 10

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur:

non déterminé

Densité (à 20 °C):

1.04 g/cm³

Hydrosolubilité:

complètement miscible

(à 20 °C)

Viscosité dynamique:

non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Gel, Forte chaleur.

Protéger des radiations solaires directes.

10.5. Matières incompatibles

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
26183-52-8	Alcool C10, éthoxylé				
	orale	ATE 500 mg/kg			
497-19-8	carbonate de sodium				
	orale	DL50 2800 mg/kg	Rat	ECHA	
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	ECHA	
68891-38-3	Alkyl éther sulfates C12-14, sel de sodium				
	orale	DL50 2870 mg/kg	Rat	ECHA	
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat	ECHA	

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Relaclean multi

Date de révision: 23.12.2020

Code du produit: 990

Page 6 de 10

Contient masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1).
Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

EC50 > 100 mg/l - Daphnia magna (puce d'eau géante), OCDE 202

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
26183-52-8	Alcool C10, éthoxylé					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	19,6	72 h	Algues	Producteur
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	15,0	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur
497-19-8	carbonate de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	300 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)	ECHA
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 227 mg/l	200 -	48 h	Ceriodaphnia dubia	ECHA
68891-38-3	Alkyl éther sulfates C12-14, sel de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	7.1 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	ECHA
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	27.7	72 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	7.4 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0.14	28 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	ECHA
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0.27	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA
	Toxicité bactérielle aiguë	(> 10000 mg/l)			Pseudomonas putida	ECHA

12.2. Persistance et dégradabilité

diminution du COD. 96 % (28 d) / Quantité théorique de dioxyde de carbone (ThCO₂): 92 % (28d) - OCDE 302B/ ISO 9888/ EEC 92/69/V, C.9 (Zahn-Wellens/EMPA)
Carbone inorganique (IC) formation 74 % (60 d) - OECD 311
Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Relaclean multi

Date de révision: 23.12.2020

Code du produit: 990

Page 7 de 10

N° CAS	Substance	Méthode	Valeur	d	Source
		Évaluation			
68891-38-3	Alkyl éther sulfates C12-14, sel de sodium				
	OCDE 301A/ ISO 7827/ EEC 92/69/V, C.4-A - diminution du COD.	96 %	28	ECHA	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
	OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E- Demande théorique en oxygène (DThO):	77 - 79 %	28	ECHA	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
68891-38-3	Alkyl éther sulfates C12-14, sel de sodium	0.3

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Éliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

200130 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Ne pas mélanger à d'autres déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Relaclean multi

Date de révision: 23.12.2020

Code du produit: 990

Page 8 de 10

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV): 0 %

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

Législation nationale

Teneur en COV (OCOV): 0 %

Relaclean multi

Date de révision: 23.12.2020

Code du produit: 990

Page 9 de 10

Information supplémentaire

CH: N'est pas soumis au OPAM (Ordonnance relative aux défaillances techniques).

RUBRIQUE 16: Autres informations
Abréviations et acronymes

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
 ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 ATE - Acute Toxicity Estimate (ETA - Estimation de la Toxicité Aiguë)
 CAS - Chemical Abstract Service (numéro d'identification des substances chimiques)
 DNEL Derived No Effect Level (valeur limite d'exposition homme)
 CE50 - Concentration Efficace (médiane)
 Numéro CE - Numéro d'identification des substances chimiques répertoriée dans les inventaires EINECS, ELINCS & NLP
 CE50r - Concentration Efficace (médiane) associée à une réponse de taux de croissance
 ICAO-TI/IATA-DGR - Association du transport aérien international - Règlement sur les marchandises dangereuses
 IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses
 CL50 - Concentration Létale (médiane)
 DL50 - Dose Létale (médiane)
 VME- Valeur (limite) Moyenne d'Exposition aux postes de travail/VLE - Valeur Limite d'Exposition
 Marpol - Convention pour la prévention de la pollution maritime par les navires
 NOEC - No Observed Effect Concentration (mesure de la toxicité écologique)
 OCDE - Organisation de coopération et de développement
 PBT - substances persistantes, bioaccumulables et toxiques
 PNEC Predicted No Effect Concentration (valeur limite d'exposition environnement)
 RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
 SVHC Substances of Very High Concern (substances extrêmement préoccupantes)
 COV - Composé Organique Volatil
 vPvB - substances très persistantes et très bioaccumulables

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Relaclean multi

Date de révision: 23.12.2020

Code du produit: 990

Page 10 de 10

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Produit de lavage et de nettoyage	-	22, 20	35	-	-	30	-	

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)